



BILAN 2023

DE LA SURVEILLANCE DES ORGANISMES RÉGLÉMENTÉS ET ÉMERGENTS EN HAUTS-DE-FRANCE

1. Bilan du réseau de surveillance biologique du territoire des Hauts-de-France

Pour la deuxième année consécutive, la DRAAF Hauts-de-France, après validation par le Comité Régional d'Orientation de la Politique Sanitaire Animale et Végétale (CROPSAV), a renforcé le programme de suivi d'organismes nuisibles réglementés et émergents dans le cadre du réseau de surveillance biologique du territoire.

Ainsi, des observateurs du réseau ont participé, à partir de piégeages ou d'observations complémentaires aux protocoles habituels de surveillance sur différentes cultures :

- Sur la filière pomme de terre, l'objectif était, à partir du suivi d'un piège de type cuvette jaune, de détecter la présence éventuelle d'altises émergentes comme *Epitrix cucumeris*, *E. papa*, *E. subcrinata* ou *E. tuberis*. Aucun individu de ce type ne fut piégé.
- Sur fraise, la plantation de jeunes plants d'origine extérieure à la France est source d'introduction de *Popillia japonica* (le scarabée japonais). Aussi, un piège à phéromone a été mis en place en parcelle. Aucune capture à signaler.
- Sur maïs, à partir de pièges à chrysomèles (plaques engluées), *Diabrotica barberi* et *Diabrotica undecimpunctata* étaient recherchés. Seules plusieurs captures d'individus du genre *Diabrotica virgifera virgifera*, une chrysomèle du maïs commune est à noter. Toujours sur maïs, des observations visuelles de dégâts potentiels de la chenille des épis du maïs (*Helicoverpa zea*), de la légionnaire d'automne (*Spodoptera frugiperda*) et de la maladie bactérienne du flétrissement de Stewart (*Pantoea stewartii*) ont été demandées. Aucune présence de ces Organismes Nuisibles Réglementés (ONR) n'a été suspectée en parcelle.
- Sur blé, l'introduction du charançon argentin (*Listronotus bonariensis*) qui mine les tiges de céréales est à surveiller. Aussi, sur 5 parcelles de blé et 2 d'orges une observation complémentaire sur tige était prévue. Sur 2 parcelles observées réellement au final, aucune suspicion de la présence de ce charançon est à signaler.
- Sur la filière légumes, et haricot tout particulièrement, la légionnaire d'automne (*Spodoptera frugiperda*) que l'on peut retrouver sur maïs également a été surveillée à partir d'un piège à phéromone. Aucune capture n'a été relevée.



Dans le cercle, 1 capture de *Diabrotica virgifera*



Papillon *Spodoptera frugiperda*

2. Bilan de la surveillance « officielle » menée par le SRAL

Depuis fin 2019, date de la mise en application du nouveau Règlement européen de la Santé des Végétaux (RSV), visant à renforcer la détection des organismes nuisibles et émergents, un programme annuel renforcé de la SORE est mis en place dans les Hauts-de-France et réalisé par le SRAL et son délégué FREDON Hauts-de-France.

Pour notre région, ce sont 1358 observations et près de 150 organismes réglementés de toute nature (insectes, nématodes, champignons, bactéries, virus) qui sont recherchés dans toutes les filières y compris la filière Jardins Espaces Verts et Infrastructures (JEVI)

BILAN PAR FILIERE

Filière pomme de terre

Cette filière végétale en pointe dans la région (1^{er} région productrice de pomme-de-terre de consommation de France) est surveillée de près notamment à cause des échanges commerciaux et de sa production de plants.

1112 échantillons de terre dans le cadre de la SORE, sont réalisés en parcelle pour détecter la présence des nématodes à kystes, *Globodera pallida* et *G. rostochiensis*. En 2023, 5 nouvelles parcelles se sont révélées positives avec présence de ces nématodes. Ces parcelles restent situées dans le nord des Hauts de France qui constituent un secteur avec des foyers en gestion depuis de nombreuses années.

En complément, 112 prélèvements sur tubercules sont effectués pour la recherche des nématodes à galles, plus les bactéries *Clavibacter sepedonicus* et *Ralstonia solanacearum*. Tous ces prélèvements étaient négatifs en 2023 et ces 112 prélèvements sont complétés par un examen visuel des tubercules pour détecter les symptômes de ces mêmes parasites sur tubercules, plus *Epitrix spp*, la teigne guatémaltèque de la pomme-de-terre (*Tecia solanivora*) et la galle noire ou galle verruqueuse (*Synchytrium endobioticum*).

Enfin, sur cette culture, 8 pièges en parcelle ont été suivis. L'organisme recherché était *Tecia solanivora* pour 4, et *Epitrix sp.* pour les 4 autres. *Bactericera cockerelli*, un psylle a été recherché dans 4 parcelles à l'aide de filets fauchoirs. Aucune détection pour ces parasites.

150 prélèvements de tubercules sont également réalisés sur pomme-de-terre en provenance des Pays-Bas, Danemark, Allemagne, et Pologne pour la recherche des parasites cités plus haut. Cela représente 14% des lots introduits dans la région.

A noter que la bactérie responsable de la pourriture brune (*Ralstonia solanacearum*), déjà citée plus haut, est également recherchée à partir de 42 analyses d'eau de rivière et de plantes hôtes (morelle douce-amère, lycopse). Cette année, un prélèvement dans la Somme est revenu positif et fera l'objet d'une surveillance renforcée en 2024 pour les cultures solanacées (Pomme-de-terre, tomates) proches du prélèvement.



Symptômes de *Synchytrium endobioticum* sur tubercules

Filière grandes cultures

Blé :

37 prélèvements en silo ont été réalisés en vue de la recherche de *Tilletia indica* (carie de Karnal). Cette carie est absente en France contrairement à d'autres caries: aucune détection

Maïs :

La surveillance est axée sur la recherche par piégeage des chrysomèles déjà citées auparavant, mais aussi sur l'observation des dégâts potentiels des noctuelles *Spodoptera litura* et *Spodoptera ornithogalli*, de faux carpacapse *Thaumatotibia leucotreta* et d'une héliothis *Helicoverpa zea*. Des symptômes de la maladie de Stewart (*Pantoea stewartii*) sont également recherchés: au final, aucun symptôme observé quel que soit le parasite.

Betteraves :

Les inspections visaient les nématodes à galle (*Meloidogyne chitwoodi* et *fallax*) avec 16 prélèvements de terre sur les secteurs sensibles de la région. Tous les prélèvements étaient négatifs.

Une observation visuelle sur ces 16 parcelles était couplée. Le virus de l'enroulement apical de la betterave ou *Beet Curly Top Virus* (BCTV) était recherché : aucun signalement.

Prairie de graminées :

La cible était le charançon argentin des tiges *Listronotus bonariensis*: pas de détection.



Galeries de *Listronotus*

Filière arboriculture

Sur 20 pièges installés, la mouche de la pomme originaire de l'Amérique du nord (*Rhagoletis pomonella*) était surtout recherchée sur 12 sites de piégeage. *Anthonomus quadrigibbus* (charançon de la pomme), *Bactrocera dorsalis* (mouche orientale des fruits), *Acrobasis pirivorella* et *Carposina sasakii* (carpocapse du pêcher) complètent les organismes déjà recherchés en 2023.

Des examens visuels sur des insectes xylophages *Anoplophora glabripennis* et *chinensis* (des capricornes asiatiques) et *Saperda candida* (la saperde du pommier) sont aussi pratiqués sur fruits ou organes aériens (troncs ...) pour détecter les dégâts des organismes cités: aucun signalement n'a été recensé dans la région en 2023. A noter que *Popillia japonica* est également recherché dans cette filière.



Anoplophora glabripennis

Filière cultures légumières

Le suivi en 2023 est similaire à 2022 en rajoutant une surveillance par piégeage ou un examen visuel de la mouche exotique du concombre *Zeugodacus cucurbitae*.

La surveillance a été faite sur carotte (5 sites), concombre (2 sites), courgette (2 sites), fraises (3 sites), haricot (10 sites), aubergine (3 sites), poivron (2 sites) et tomate (5 sites), soit en plein champ ou soit sous serre ou sous abri.

Le suivi porte essentiellement sur du piégeage à la recherche du thrips jaune (*Scirtothrips dorsalis*), de divers lépidoptères (*Helicoverpa zea*, *Neoleucinodes elegantalis*, *Spodoptera eridania* et *frugiperda*, *Thaumatotibia leucotreta*), de la mouche orientale des fruits (*Bactrocera dorsalis*) et d'un psylle (*Bactericera cockerelli*).

Ces ravageurs ont également fait l'objet d'inspections visuelles pour détecter leur présence éventuelle (dépôts d'œufs, présence de larves suspectes etc ...). Pas de détection

La surveillance vis à vis du *Tomato Brown Rugose Fruit Virus-ToBRFV* (maladie des fruits rugueux de la tomate) a été allégée en 2023 avec seulement 3 prélèvements asymptomatiques sur tomates.

Tous les prélèvements étaient négatifs à l'analyse virologique.

A noter que des prélèvements de terre sur carotte (5) et tomate (2) et betterave potagère (2) complètent la surveillance sur cette filière en recherchant les nématodes à galle (*Meloidogyne chitwoodi* et *fallax*). Là aussi les résultats sont négatifs.



Zeugodacus cucurbitae



Dégâts de ToBRFV

Filière Forêts et bois

La cible reste le nématode du pin (*Bursaphelenchus xylophilus*) avec 7 sites de piégeages de l'insecte vecteur *Monochamus galloprovincialis*. Si l'insecte vecteur est régulièrement piégé, le nématode du pin reste absent.

En complément, des inspections sont faites sur écorces (10), emballages (24), grumes (8) et sciages (19): aucune détection.

Filière JEVI

C'est une filière assez particulière car les inspections concernent les aéroports, les parcs et jardins d'une commune, les zones industrielles, les jardins « », les arboretums, les roseraies, les gazons sportifs, les campings ou les parcs de loisirs.

Paradoxalement c'est aussi dans ces zones que les différents organismes recherchés dans toutes les filières sont susceptibles de se développer, soit par une localisation proche des zones de chalandises, proximité des zones d'échanges: Marché de gros alimentaires (MIN), aéroports, plateformes logistiques ... soit par des conditions de développement des ravageurs plus favorables (multiplicité des espèces végétales ou des jardiniers moins vigilants à la SORE), soit par des circuits de distribution pas toujours certifiés (au niveau de l'origine des plants) ou par une mauvaise gestion des déchets...

La surveillance porte sur un grand nombre d'organismes réglementés et émergents dont ceux déjà cités (*Xylella fastidiosa* ou *Popillia japonica* par exemple), essentiellement à partir d'inspections visuelles.

Des pièges sont également disposés pour la recherche *Popillia japonica* (2), *Pityophthorus juglandis* (connu sous le nom de dendroctone du noyer, est un charançon qui se nourrit de plusieurs espèces différentes de noyers) (1), *Pochazia shantungensis* (connue sous le nom de cigale à ailes brunes) (5), ainsi que des pièges à large spectre pour la détection de coléoptères xylophages dans le port de Calais et son environnement proche.

En Hauts-de-France en 2023, 2 aéroports, 11 jardins remarquables ou arboretum ou parcs botaniques, 5 campings, 4 gazons sportifs, 9 infrastructures, 7 villes, 1 MIN (Marché d'Intérêt National), 2 parcs de loisirs, 2 ports et 2 roseraies ont été inspectés sans détection d'organismes réglementés.



Pochazia shantungensis



Adultes de *Pityophthorus juglandis*

Filière Vignes

La surveillance porte notamment sur le phytoplasme de la flavescence dorée (*Candidatus phytoplasma vitis*) et son vecteur, une cicadelle (*Scaphoideus titanus*), avec le suivi d'une dizaine de pièges, pour détecter les premières captures puis la durée du vol, et de grandes campagnes de prospection.

Depuis la découverte de cept positifs dans les communes de Trélou-sur-Marne et Passy-sur-Marne (02), une zone délimitée a été constituée et regroupe aujourd'hui les communes de Trélou-sur-Marne, Passy-sur-Marne et Barzy-sur-Marne. En 2023, la commune de Crouettes-sur-Marne a été déclarée zone délimitée suite à une détection en Île-de-France. Environ 1800 analyses symptomatiques ont été réalisées dans les deux zones délimitées en coopération avec le CIVC et les vignerons. La prospection montre que les foyers originels s'agrandissent tout en étant circonscrits à la zone délimitée sur la zone de Trélou-sur-Marne. Des arrachages de portions de parcelles contaminées ont été programmés en fin de campagne pour éradiquer au maximum cette maladie. Sur la zone de Crouettes-sur-Marne, aucune détection n'a été relevée.



Parcelle de vigne contaminée par la flavescence dorée

Action pilotée par le ministère chargé de de l'Agriculture et de l'Alimentation et de la Transition écologique et solidaire, avec l'appui financier de l'Office Français de la Biodiversité (OFB), par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto.

Ce bulletin est rédigé à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. Il donne la tendance de la situation sanitaire. Toutefois celle-ci ne peut être transposée telle quelle à chacune des parcelles.

Directeur de la publication : Laurent DEGENNE - Président de la Chambre Régionale d'Agriculture Hauts-de-France.

Animateurs filières et rédacteur : [Lauryne POULAIN](#) - FREDON Hauts-de-France ; appui à la mise en œuvre des réseaux et observations : [Martine DEGUETTE](#) - FREDON Hauts-de-France

Bulletin édité sur la base des observations réalisées par les partenaires du réseau Haut-de-France : producteurs, techniciens, FREDON Hauts-de-France

Coordination et renseignements : [Aurélie Albaut](#) - Chambre d'agriculture de la Somme, [Samuel Bueche](#) - Chambre d'Agriculture du Nord - Pas de Calais

Mise en page et diffusion : [Lauryne POULAIN](#) - FREDON Hauts-de-France

Publication gratuite, disponible sur les sites Internet de la [DRAAF Hauts-de-France](#) et des [Chambre d'Agriculture Hauts-de-France](#)